HOCHE
AVOCATS

COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 02.11.2026

Hoche Avocats accompagne le groupe Installux, Financière CCE et la famille Canty dans le cadre de la sortie de cote d'Installux

Hoche Avocats a conseillé le groupe Installux, Financière CCE, société contrôlée par le concert familial Canty, et la famille Canty dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) initiée par Financière CCE sur les actions Installux, suivie d'un retrait obligatoire et de la radiation de ses actions du marché Euronext Growth Paris.

Déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 8 octobre 2026, l'offre s'est déroulée du 12 au 23 octobre 2026. À son issue, Financière CCE détenait 96,16 % du capital et 95,91 % des droits de vote théoriques d'Installux. Conformément à son intention exprimée dans le cadre de l'OPAS, Financière CCE a demandé à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire et la radiation par Euronext des actions Installux, qui interviendront le 10 novembre 2026.

Groupe industriel familial français, Installux est spécialisé dans la conception, la production et la distribution de profils et accessoires en aluminium pour le marché du second œuvre du bâtiment. Ses activités couvrent le bâtiment, l'amélioration de l'habitat et l'aménagement d'espaces tertiaires. En 2025, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 164,7 millions d'euros et comptait un effectif salarié moyen de 540 collaborateurs.

Hoche Avocats a accompagné le groupe Installux, Financière CCE et la famille Canty sur les aspects corporate et de droit boursier de l'opération avec : *Didier Fornoni (associé), Vincent Guilaine (counsel)* et *Julien Tirel (collaborateur).*

Autres conseils *:*
Le groupe Installux, Financière CCE et la famille Canty étaient également conseillés sur les aspects de droit boursier par Frédéric Peltier, avocat
Etablissement présentateur et garant : Crédit Industriel et Commercial (CIC), avec Bruno Gahéri, Marion Gillmann et Marie Dingreville
Expertise indépendante : Sorgem Evaluation, avec Thomas Hachette.

A propos de Hoche Avocats :
Hoche Avocats est un cabinet français indépendant et pluridisciplinaire fondé il y a 30 ans.
Il regroupe plus de 50 collaborateurs d'horizons divers, avocats et professionnels du droit, dont une quinzaine d'associés, qui interviennent quotidiennement dans un contexte national et/ou international pour offrir à leurs clients un accompagnement et un conseil juridique sur mesure dans les grandes pratiques du droit des affaires et plus particulièrement en fusions et acquisitions.

Contacts presse :

Edith Chabre: 01 53 93 22 00, chabre@hocheavocats.com
Isabelle Brenneur-Garel : 01 53 93 22 00, brenneur-garel@hocheavocats.com
Pour plus d'information, veuillez consulter le site : https://www.hoche-avocats.com/